

## Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de reclassement administratif du produit phytopharmaceutique CYMSUN*

*de la société*

**SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER**

*enregistrée sous le*

**n°2019-3970**

L'autorisation de mise sur le marché n°9700329 du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Le produit CYMSUN devient second nom commercial du produit de référence SELVA.

La demande n°2012-2708 est devenu sans objet.

## Informations générales sur le produit

Nom du produit	CYMSUN
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER VILLA CELONY, 1175, Montée d'Avignon, 13090 AIX EN PROVENCE, France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	30 g/L - cymoxanil 300 g/L - cuivre de l'oxychlorure de cuivre
Numéro d'intrant	9700329
Numéro d'AMM	9700329
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

## Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	Jusqu'à l'écoulement des stocks dont l'étiquetage du produit fait mention du numéro d'AMM : n° 9700329
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	Jusqu'à l'écoulement des stocks dont l'étiquetage du produit fait mention du numéro d'AMM : n° 9700329

A Maisons-Alfort le,

11 JUIN 2019

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

